



# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiantedans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

### Adresse du bien

Adresse: PAUL BIGEON

CP - Ville: 53230 COSSE LE VIVIEN

Référence client : \_\_0030400001\_

Rapport émis le : 24/05/2016

Désignation : Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages

Sommaire Sommaire							
Rapport	Annexes						
A - Désignation de l'immeuble B - Propriétaire / Donneur d'ordre C - Opérateur de repérage D - Personne autorisant l'émission du rapport E - Listes des locaux visités F - Conclusion(s) du rapport de mission G - Commentaires et réserves H - Locaux ou parties de locaux non visitées I - Rapports précédemment réalisés J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention K - Périmètre de repérage L - Conditions de réalisation du repérage M - Grille de résultat du repérage	Plan de repérage technique Reportage photographique Etat de conservation des matériaux de la liste A Etat de conservation des materiaux de la liste B Fiche d'identification et de cotation des prélèvements Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire Documents	18 pages 4 page(s) Sans objet 3 page(s) 1 page  10 page(s) 1 page					
<ul> <li>N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire</li> <li>N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes</li> <li>O - Recommandations générales de sécurité</li> <li>P - Informations complémentaires</li> </ul>							

Présence d'amiante	Oui
Présence de pièce(s) non visitée(s)	Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité







# Renseignements administratifs

Propriétaire / Donneur d'ordre Désignation de l'immeuble В

PAUL BIGEON Adresse du bien :

53230 COSSE LE VIVIEN

Non communiqué - Non communiqué

Habitation (Parties communes)

Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages

Non communiqué

Non communiqué

0030400001

Propriétaire : O.P.H. MAYENNE **HABITAT** 

Donneur d'ordre : O.P.H.

MAYENNE HABITAT

Adresse : Adresse:

10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039

10 RUE AUGUSTE BEUNEUX -CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 53020 LAVAL CEDEX 9

Ref donneur d'ordre : CVMAY01

Date commande : 27/04/2016

27/04/2016 Date repérage :

Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT

Rapport émis le : 24/05/2016

Personne autorisant l'émission du rapport C Opérateur de repérage D

AC Environnement Siret: 441355914

Fonction du bâtiment :

Batiment:

N° de lot :

Références client :

Descriptif sommaire:

Etage:

Nom prénom : JOUSSELIN David

Date de construction ou permis de construire :

MORA Denis Nom prénom :

> Fonction: Responsable technique

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de

la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE

Certification n°: CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015 Assurance: QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)

# Liste des locaux visités

Plan	Volume	Plan	Volume		
Sous sol	Vol 1 (accès caves)	PC RDC + Etage	Vol 3 (PC RDC)		
PC RDC + Etage	Vol 4 (PC R+1)	PC RDC + Etage	Vol 5 (PC R+2)		
Combles VMC	Vol 6 (combles)	Toiture	Vol 7 (toiture batiment)		
Toiture	Vol 8 (toiture garage)	Plan de masse	Vol 9 (Plan de masse)		
Façade avant	Vol 10 (Façade avant)	Pignon droit	Vol 11 (Pignon droit)		
Façade arrière	Vol 12 (Façade arrière)	Pignon gauche	Vol 13 (Façade arrière)		
Pignon droit garage	Vol 14 (Pignon droit garage)	Façade arrière garage	Vol 15 (Façade arrière garage)		
Façade avant garage	Vol 16 (Façade avant garage)				





# **Conclusions**

# F Conclusion(s) du rapport de mission

▶ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

		Critère de décision					
Localisation	Matériau	après analyse	sur décision de l' opérateur				
Vol 10	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel				
(Façade avant)							
Vol 9	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel				
(Plan de masse)							
Vol 12	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel				
(Façade arrière)							
Vol 9	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel				
(Plan de masse)							
Vol 8	Ardoises composites		Positif sur jugement personnel				
(toiture garage)							

# G Commentaire(s) et réserve(s)

## Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas éffectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les élèments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

### Commentaire n°2

La présence de conduit en fibre ciment pour l'évacuation des eaux pluviales et des eaux de la cour derrière le batiment laisser supposer la présence de conduit enterré en amiante ciment autour du batiment.

# H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Sous sol - Vol 2	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clef d'accès
(Local poubelle)		
Partie commune garage	Moyen investigation non mis a disposition	Cadenas sur porte d'accès
(séchoir) - GARAGE		





# Condition de repérage

# Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

# J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

<u>Objet de la mission</u>: Mise à niveau règlementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n'annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation règlementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces règlementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

<u>Méthodologie</u>: rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

### Cadre juridique:

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

### Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

# K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)







# Condition de réalisation du repérage

### Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionnné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

### Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
3. Condu	its, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

# Diagnostics Immobiliers

# **AMIANTE**

Référence: 002HD000935

# Grille de résultats du repérage

											L	Etat de
						Descriptif de l'action me	enée		Laboratoire		Conclusion	conserva-
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat	_ 001101031011	tion
					F	açade arrière						
Vol 12 (Façade arrière)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	В	S16	Pénétration eaux pluviales dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
					F	açade avant						
Vol 10 (Façade avant)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	В	S15						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
						Néant						
Néant	Néant	Néant	Néant	Néa nt	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
					PC	RDC + Etage						
Vol 3 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	В	P12	Réalisation d'un prélevement	Plafond dur	P12	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (PC R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	В	S5	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	Plafond dur	P12	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	В	P13	Réalisation d'un prélevement	Enduit gouttelé (sous face escalier béton)	P13	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P16	Réalisation d'un prélevement	Sous peinture décorative (Sur mur porteur)	P16	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (PC RDC) - Vol 4 (PC R+1) - Vol 5 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P16 - S9 - S10	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Sous peinture décorative (Sur mur porteur)	P16	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	





# **AMIANTE**

Référence: 002HD000935

					P	C RDC + Etage						
Vol 4 (PC R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P18	Réalisation d'un prélevement	Dans gaine technique	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (PC R+1) - Vol 5 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P18 - S12	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Dans gaine technique	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P23	Réalisation d'un prélevement	Platre sur brique rouge	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (PC R+2) - Vol 3 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P23 - S1	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	Platre sur brique rouge	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
					Р	lan de masse						
Vol 9 (Plan de masse)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	В	S15						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 9 (Plan de masse)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	В	S16	Pénétration eaux pluviales dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
						Sous sol						
Vol 1 (accès caves)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	P1	Réalisation d'un prélevement	Enduit débulage béton	P1	Enduit compact gris en vrac hétérogène + bois sous forme de fibres en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	P1	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Enduit débulage béton	P1	Enduit compact gris en vrac hétérogène + bois sous forme de fibres en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P2	Réalisation d'un prélevement	Bande autour des portes	P2	Enduit compact beige et gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	



# **AMIANTE**

Référence: 002HD000935

						Sous sol						
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P2	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Bande autour des portes	P2	Enduit compact beige et gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P4	Réalisation d'un prélevement	Joint d'assemblage des parpaings	P4	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P4	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	Joint d'assemblage des parpaings	P4	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P5	Réalisation d'un prélevement	Joint d'assemblage des pierres	P5	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P5	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	Joint d'assemblage des pierres	P5	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P7	Réalisation d'un prélevement	Enduit gratté cage escalier	P7	Enduit compact gris hétérogène avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
						Toiture						
Vol 8 (toiture garage)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	В	S20						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP





# N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

### Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

# N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

### Produits de la liste B :

 $\textbf{Score EP} \ (\text{Evaluation périodique}) : \text{Cette évaluation consiste à :}$ 

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

### Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

### Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- *d*) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.







# Recommandations générales de sécurité

est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le hâtiment

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique

mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions

recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations particularités de chaque bâtiment et de ses cor d'occupation, ainsi gu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité

### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances concérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac

### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées

B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci

# 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du a) Conditionnement des déchets

possible toute intervention directe sur des matériaux et produits avant leur sortie de la zone de confinement.

matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être des certifiées

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, courreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

documents d'information et des conseils pratiques prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services caisses régionales d'assurance prévention (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies prévention des professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

### 3. Recommandations générales de sécurité

convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple - accrochage d'un tableau

- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'un vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante :

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou

port d'équipements adaptés de protection respiratoire recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante. Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement. Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entrenosés temporairement sur le chantier sur une aire d'entreposage couverte permettant de pévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

> Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

### b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature. plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagé Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou

### d) Information sur les déchèteries et les installations d' élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en lle-de-France) ou de la
- direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; - du conseil général (ou conseil régional en lle-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie :
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse

### e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification) Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des

déchets d'amiante lié à des matériaux inertes

ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie







# P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

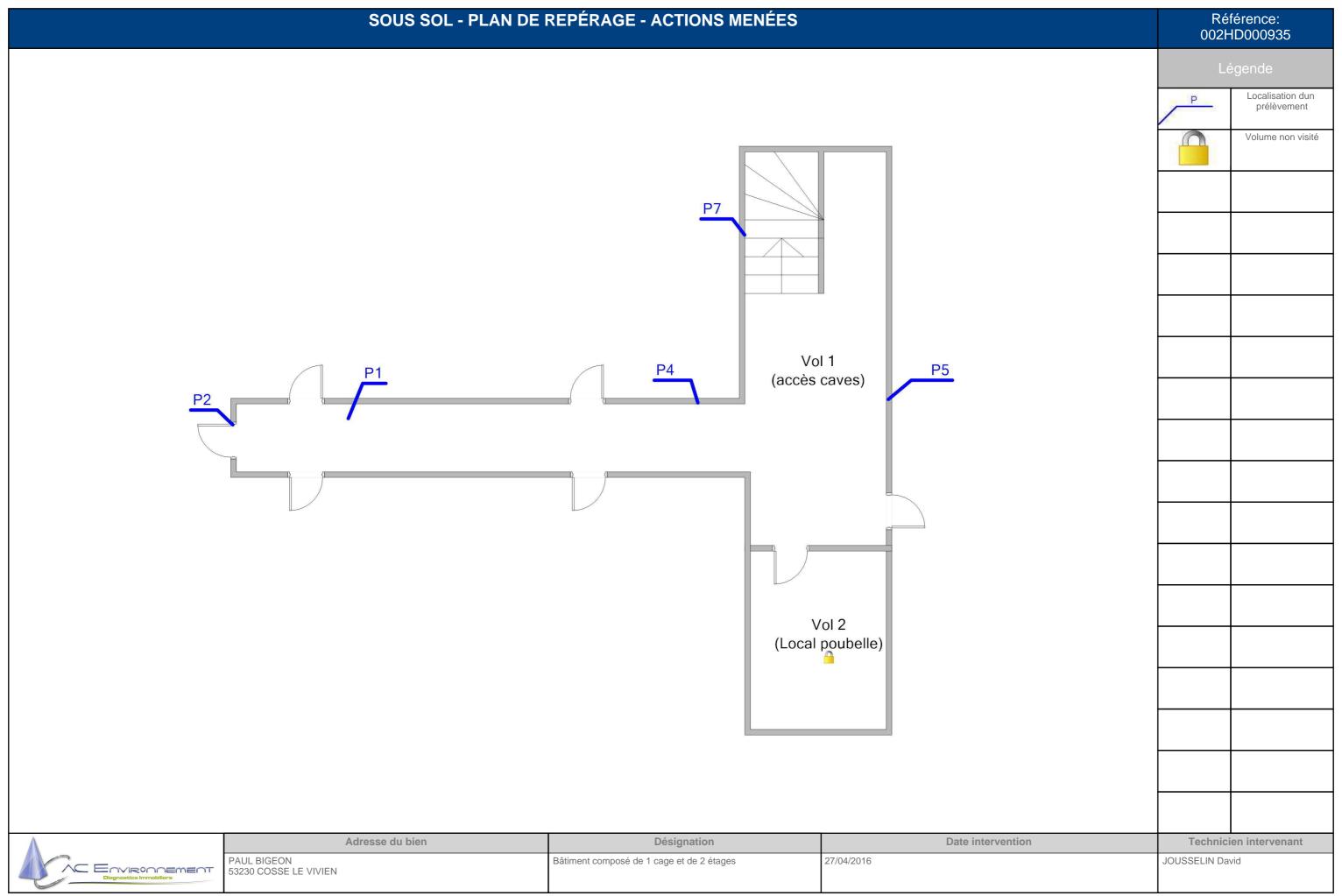
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

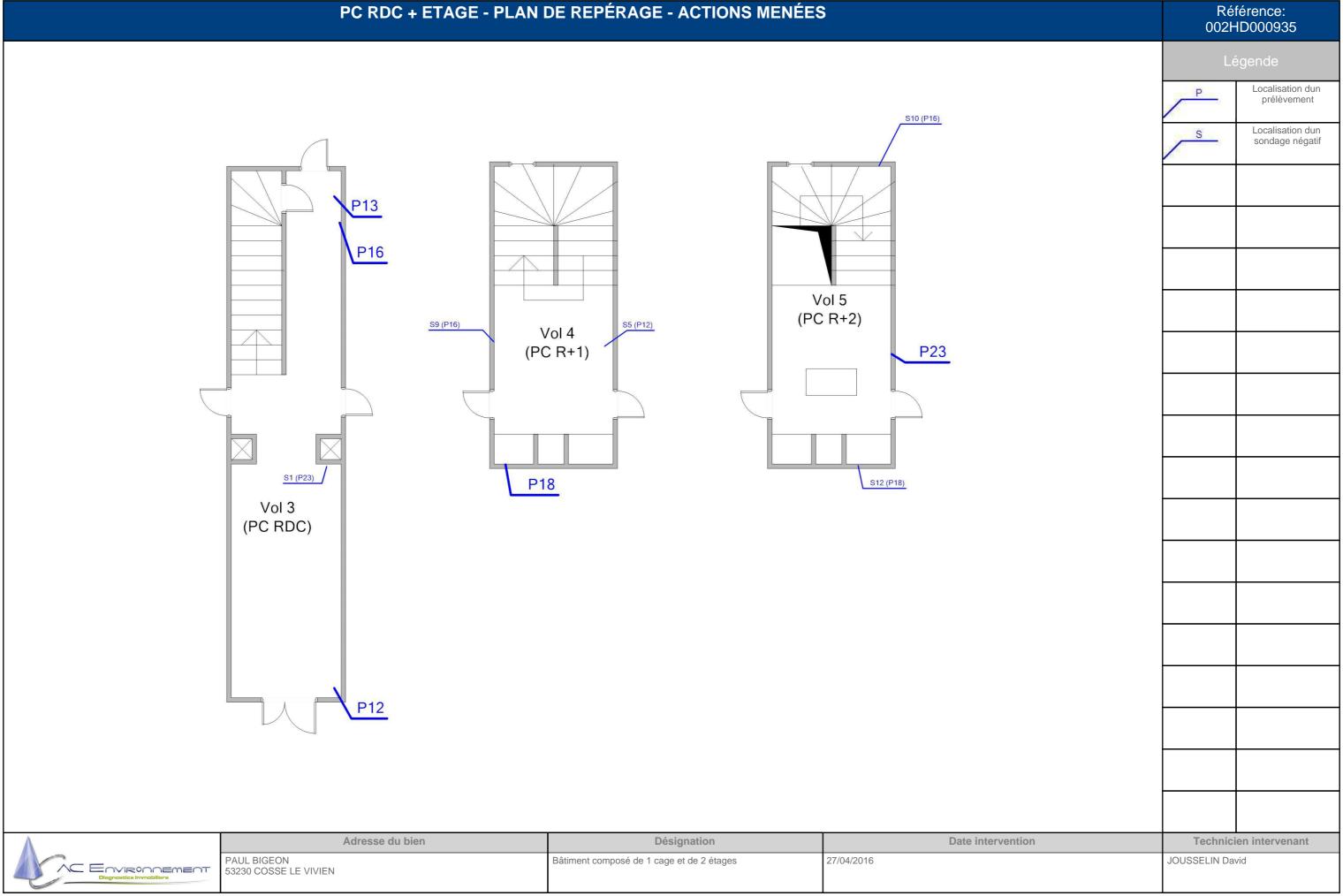


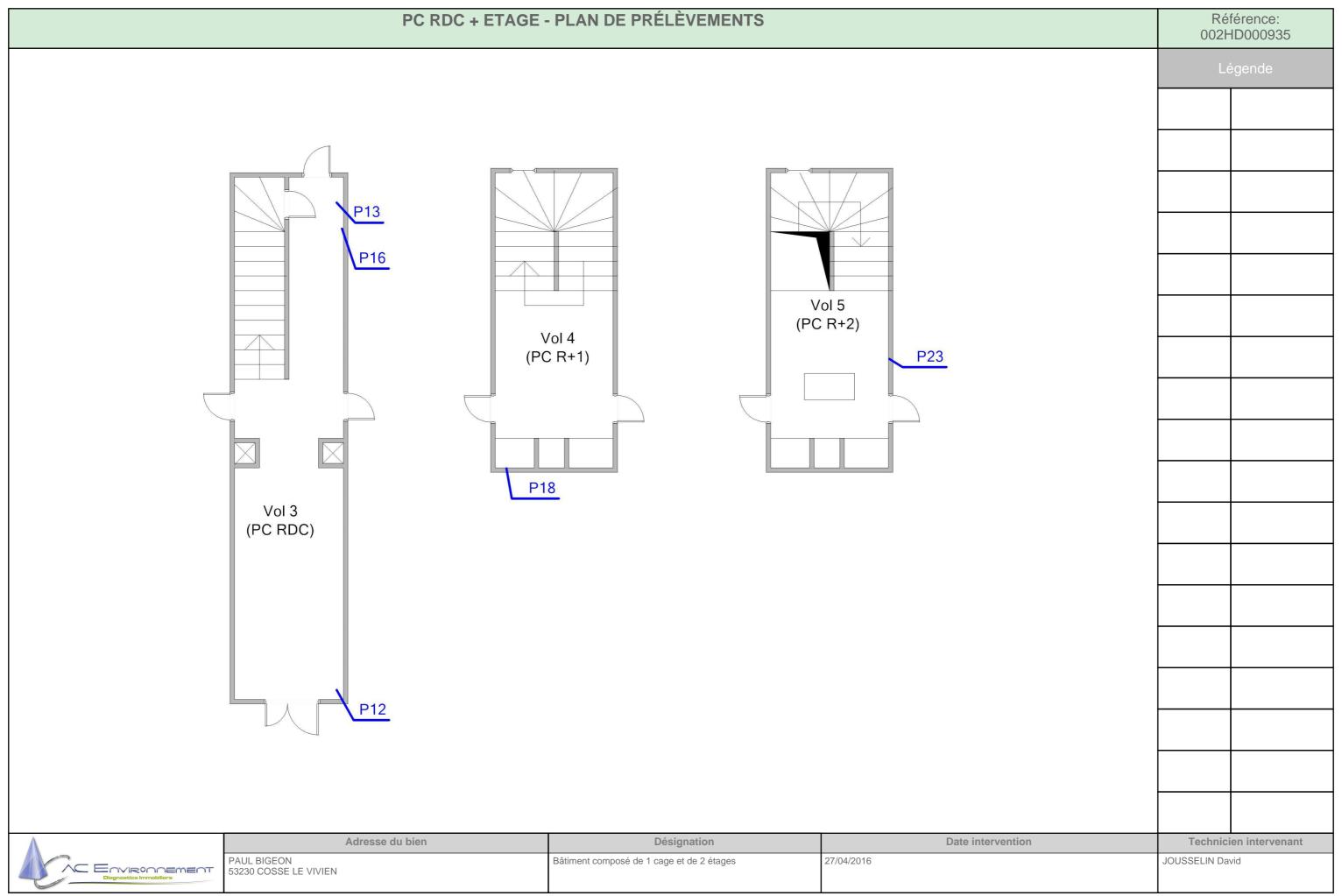


# ANNEXE: Plans de repérage des MPCA

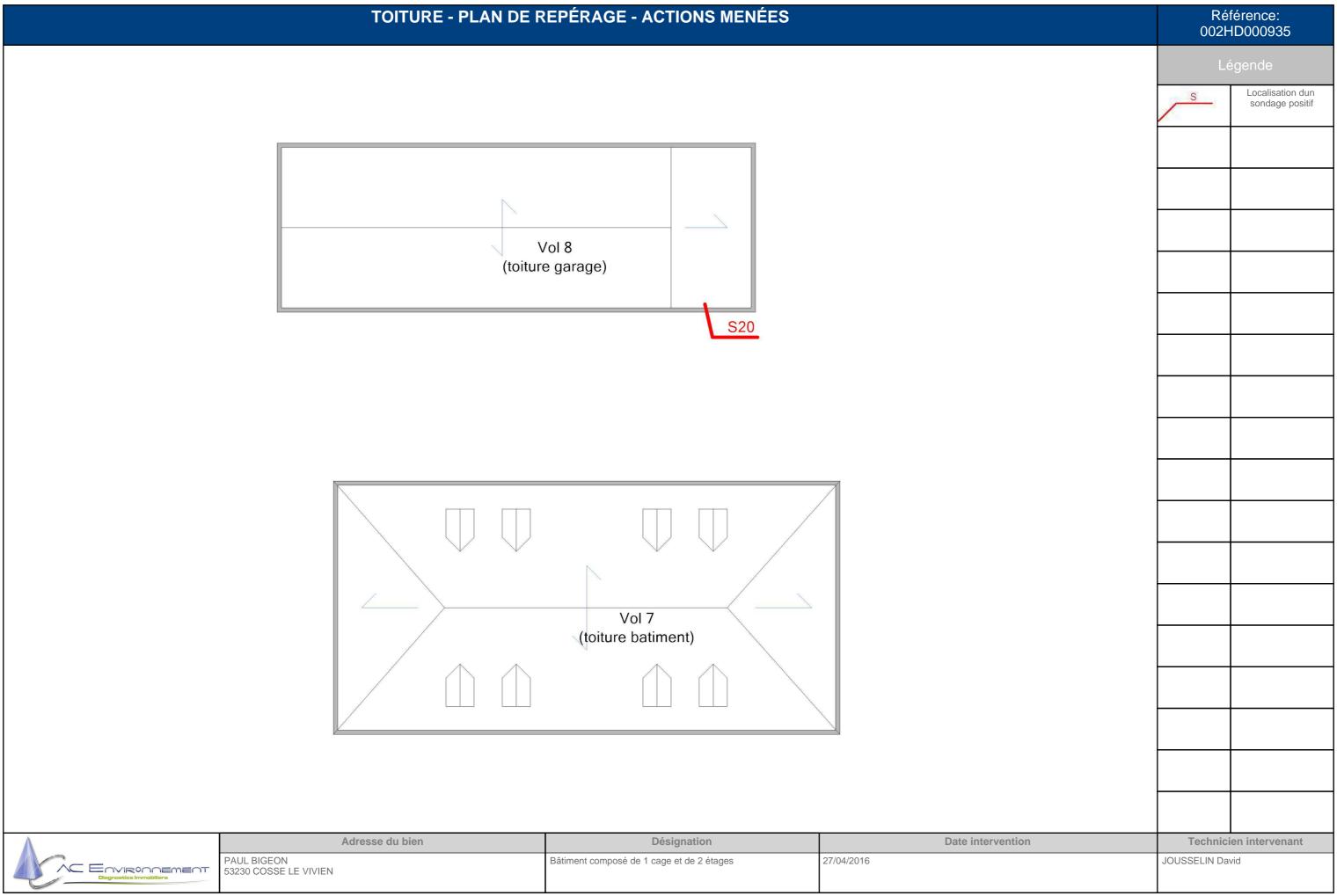
Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous sol	Sous sol - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC + Etage	PC RDC + Etage - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC + Etage	PC RDC + Etage - Plan de prélèvements
	Combles VMC	Combles VMC - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture	Toiture - MPCA Toiture et étanchéité
	Plan de masse	Plan de masse - Plan de repérage - Actions menées
	Plan de masse	Plan de masse - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Façade avant	Façade avant - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant	Façade avant - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Pignon droit	Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière	Façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière	Façade arrière - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Pignon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant garage	Façade avant garage - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon droit garage	Pignon droit garage - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière garage	Façade arrière garage - Plan de repérage - Actions menées

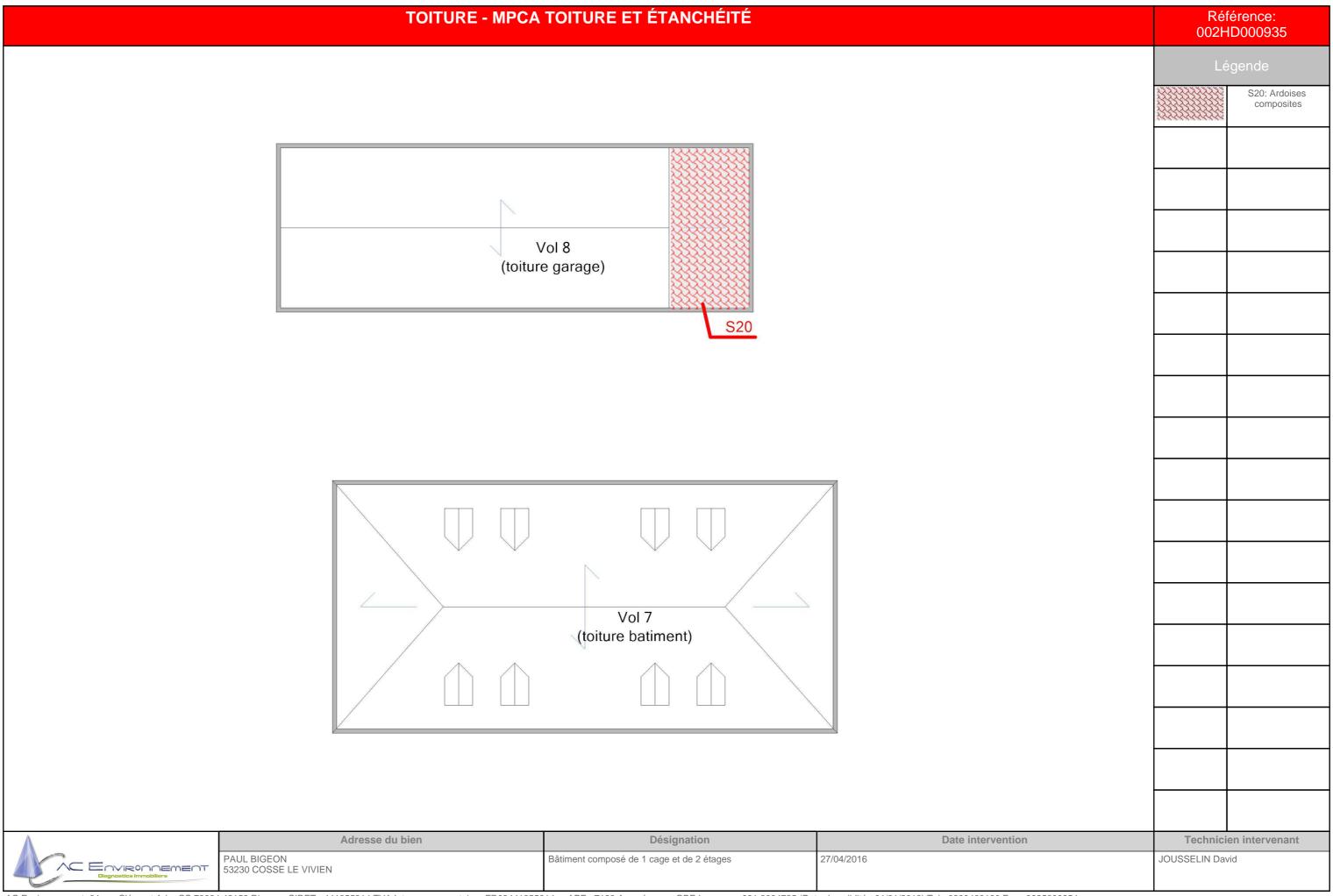




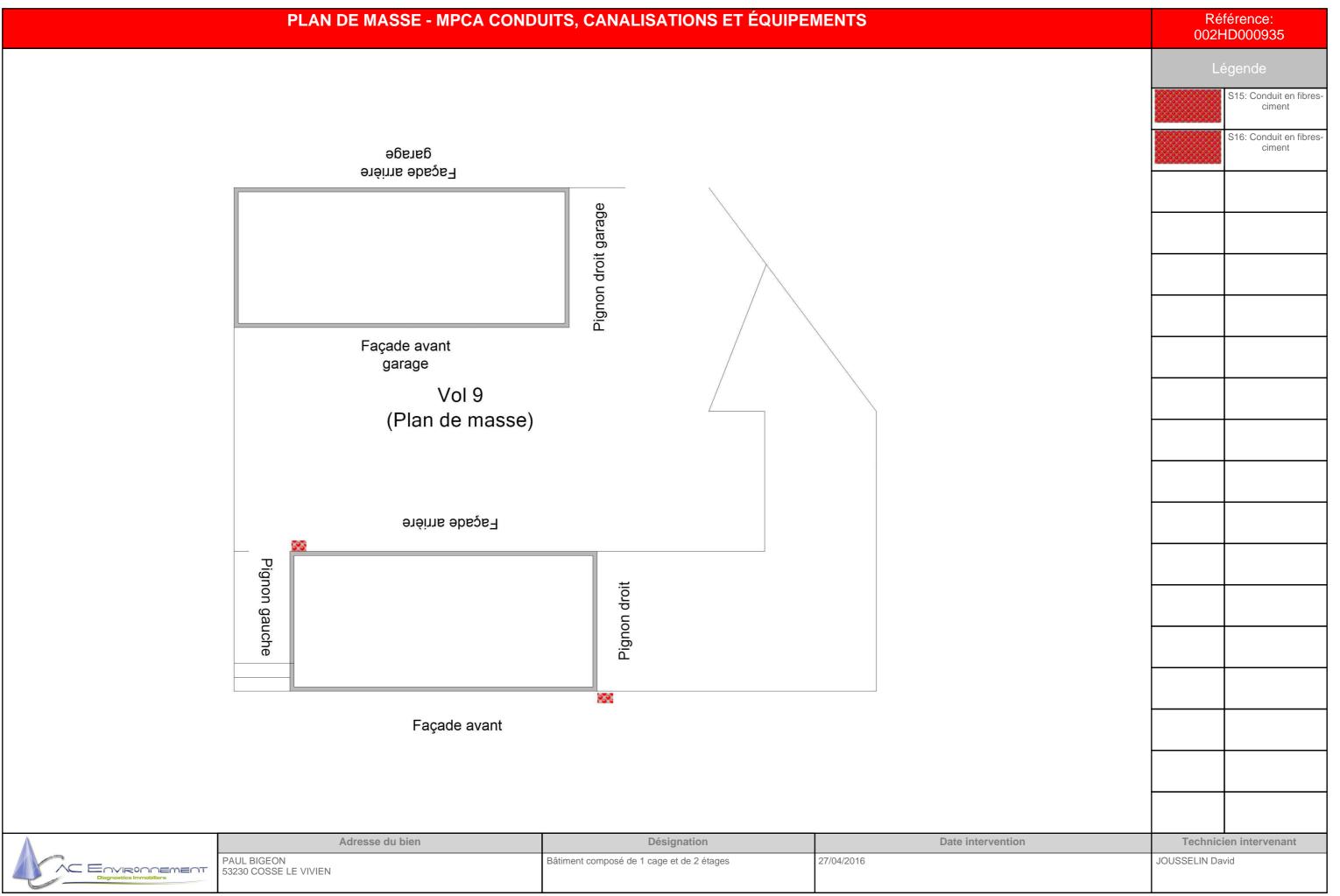


COMBLES VMC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES	Référ 002HD(	rence: 000935
	Lége	ende
Vol 6 (combles)		
Adresse du bien Désignation Date intervention	Technicien i	intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN  Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages 27/04/2016  J.C.  J	JOUSSELIN David	





PLAN DE MASSE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES			Référence: 002HD000935			
					Lé	égende
		garage				
		Façade arrière	Φ .			
			garag			
			Pignon droit garage			
	×		Pigno			
		Façade avant garage				
		Vol 9 (Plan de masse)				
		(Flati de Illasse)				
		Façade arrière				
	Pignon		=			
	on gau		Pignon droit			
	gauche		Pign			
		Façade avant				
P Diagnostics Immobiliers	PAUL BIGEON 3230 COSSE L	Adresse du bien	Désignation  Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	Date intervention 27/04/2016	JOUSSELIN Da	<b>en intervenant</b> vid
Diagnostics Immobiliers						



# FAÇADE AVANT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence: 002HD000935

Localisation dun sondage positif

Vol 10 (Façade avant)



S15

AC Environnement
Diagnostics Immobiliers

			<u> </u>	
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technici	en intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN Day	vid

# FAÇADE AVANT - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence: 002HD000935

> S15: Conduit en fibresciment

Vol 10 (Façade avant)



S15

ENVIRONNEMENT
Diagnostics Immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# PIGNON DROIT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence: 002HD000935

# Vol 11 (Pignon droit)



Technici	en intervenant	
JOUSSELIN Day	vid	



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# FAÇADE ARRIÈRE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



S	Localisation du
	sondage posit

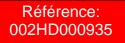


-3	sondage positif
	en intervenant
JOUSSELIN Day	vid

9	
VC EOV	RONNEMENT
	cics Immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# FAÇADE ARRIÈRE - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS



S16: (

S16: Conduit en fibresciment



	S16: Conc

<b>A</b>	
	ENVIRONNEMENT
	Diagnostics Immobiliers

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
Γ	PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# PIGNON GAUCHE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



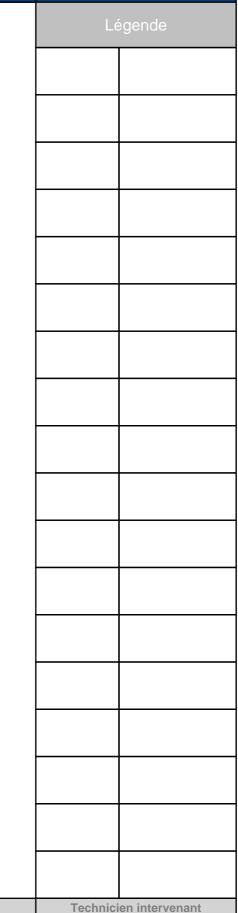
Lé	égende
Technici	en intervenant
JOUSSELIN Day	
- COOCLIN Da	

Référence: 002HD000935



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# FAÇADE AVANT GARAGE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



Référence: 002HD000935



A	
	=OVIRODDEMENT
	Diagnostics Immobiliers

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE		Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# PIGNON DROIT GARAGE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



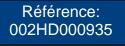
Technici	en intervenant	
JOUSSELIN Day	vid	

Référence: 002HD000935



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David

# FAÇADE ARRIÈRE GARAGE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES





Lé	égende
Technici	en intervenar

ENVIRONNEMENT
Diagnostics Immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
PAUL BIGEON 53230 COSSE LE VIVIEN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	27/04/2016	JOUSSELIN David



# ANNEXE: Reportage photographique

Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S16 - 1 (S16)	Façade arrière - Vol 12 (Façade arrière)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
Référence	Localisation	Action
S15 - 1 (S15)	Façade avant - Vol 10 (Façade avant)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
Référence	Localization	Action
Reference	Localisation	Action
002HD000935 n°12 - 1 (P12)	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	Prélevement
002HD000935 n°12 - 2 (P12)	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	Prélevement
002HD000935 n°13 - 2 (P13)	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	Prélevement
002HD000935 n°13 - 1 (P13)	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	Prélevement
002HD000935 n°16 - 1 (P16)	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	Prélevement
002HD000935 n°18 - 2 (P18)	PC RDC + Etage - Vol 4 (PC R+1)	Prélevement
002HD000935 n°18 - 1 (P18)	PC RDC + Etage - Vol 4 (PC R+1)	Prélevement
002HD000935 n°23 - 2 (P23)	PC RDC + Etage - Vol 5 (PC R+2)	Prélevement
002HD000935 n°23 - 1 (P23)	PC RDC + Etage - Vol 5 (PC R+2)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002HD000935 n°1 - 2 (P1)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°1 - 1 (P1)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°2 - 1 (P2)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°2 - 2 (P2)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°4 - 2 (P4)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°4 - 1 (P4)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°5 - 1 (P5)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°5 - 2 (P5)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°7 - 2 (P7)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	
002HD000935 n°7 - 1 (Р7)	Sous sol - Vol 1	Prélevement
	(accès caves)	

Amiant





002HD000935 n°1 - 2 (P1)



002HD000935 n°2 - 1 (P2)



002HD000935 n°4 - 2 (P4)



002HD000935 n°1 - 1 (P1)



002HD000935 n°2 - 2 (P2)



002HD000935 n°4 - 1 (P4)







002HD000935 n°5 - 1 (P5)



002HD000935 n°7 - 2 (P7)



002HD000935 n°12 - 1 (P12)



002HD000935 n°5 - 2 (P5)



002HD000935 n°7 - 1 (P7)



002HD000935 n°12 - 2 (P12)







002HD000935 n°13 - 2 (P13)



002HD000935 n°16 - 1 (P16)



002HD000935 n°18 - 1 (P18)



002HD000935 n°13 - 1 (P13)



002HD000935 n°18 - 2 (P18)



002HD000935 n°23 - 2 (P23)







002HD000935 n°23 - 1 (P23)



S16 - 1 (S16)

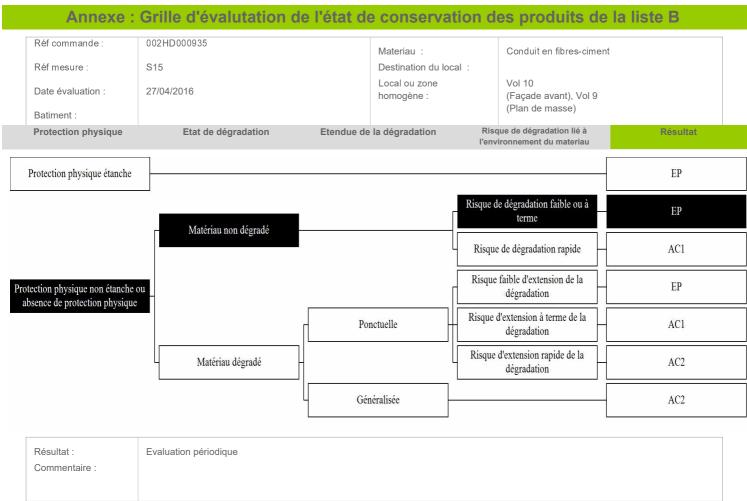


S15 - 1 (S15)









# Rappel des recommandations au propriétaire :

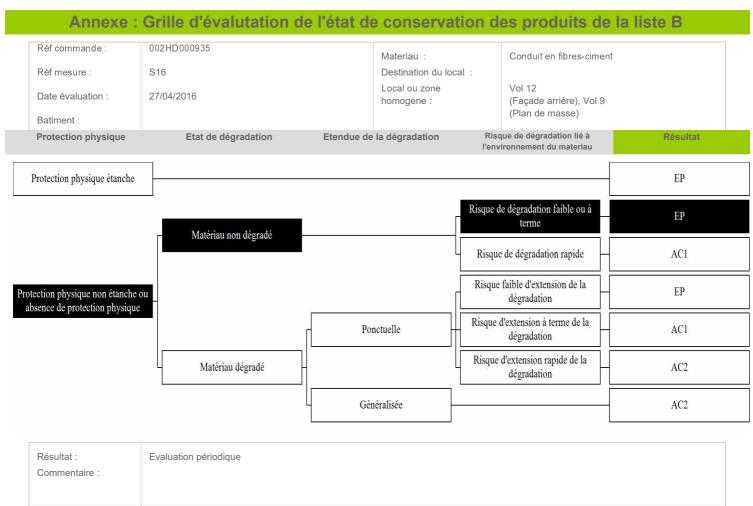
Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.









# Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

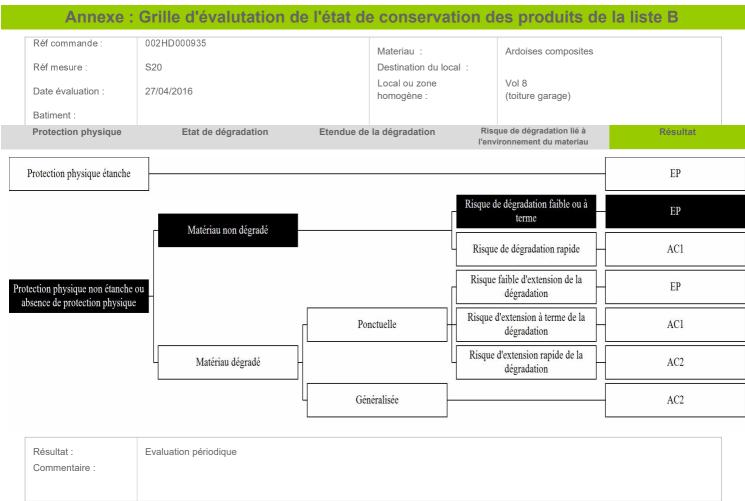
- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.







Référence: 002HD000935



## Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.







# ANNEXE : Récapitulatif des prélevements et analyses

## Prélévements en rouge = Positif

Reférence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris en vrac hétérogène + bois sous forme de fibres en faible quantité non séparable - Enduit débulage béton -	Sous sol - Vol 1 (accès caves)	
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact beige et gris hétérogène - Bande autour des portes -	Sous sol - Vol 1 (accès caves)	
P4	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - Joint d'assemblage des parpaings -	Sous sol - Vol 1 (accès caves)	
P5	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - Joint d'assemblage des pierres -	Sous sol - Vol 1 (accès caves)	
P7	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène avec poussières - Enduit gratté cage escalier -	Sous sol - Vol 1 (accès caves)	
P12	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - Plafond dur -	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	
P13	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - Enduit gouttelé (sous face escalier béton) -	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	
P16	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac - Sous peinture décorative (Sur mur porteur) -	PC RDC + Etage - Vol 3 (PC RDC)	
P18	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - Dans gaine technique -	PC RDC + Etage - Vol 4 (PC R+1)	
P23	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac - Platre sur brique rouge -	PC RDC + Etage - Vol 5 (PC R+2)	

# Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA

Adresse: Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre

Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Téléphone: 0299354149

Email: Helene.Grude@itga.fr

Numéro d'accréditation : 1-5970





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37733 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37733 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_cf6f8bed-644d-452b-b68f-265315d97a

eb

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_
	PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935001 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 1
	(accès caves)
December ITCA	
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac hétérogène / Bois sous forme de fibres en faible quantité

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris en vrac hétérogène + bois sous forme de fibres en faible quantité non séparable	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37734 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37734 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_29f53d2b-4ad4-407d-9b0e-8dd0f9bebaa

5

## Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_
	PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1
	(accès caves)
D ' II ITCA	
Description ITGA	Enduit compact beige et gris hétérogène

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact beige et gris hétérogène	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37736 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37736 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_ba6303a2-ba46-4619-b5d9-34e61180a

d28

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935004 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (accès caves)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37737 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA: IT0716-47531 Echantillon ITGA: IT071605-37737 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_25552d7b-ba7a-4828-b6de-58e3beec24

60

## Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_
	PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935005 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1
	(accès caves)
Description ITCA	
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat:

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37739 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37739 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_1826e98f-d26d-4d4c-9192-03a5b3d54c

96

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935007 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (accès caves)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène avec poussières

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène avec poussières	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37744 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37744 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_6d298ecf-b45a-45b7-83b9-35eee05ba0

80

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935012 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 3 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37745 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37745 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_ce1f6933-ad80-4f05-a6cc-da2da0f29a5

8

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935013 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 3 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37748 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37748 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_80c1401f-ac64-4d2f-8c5a-0a20860f1c2

5

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935016 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 3 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37750 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37750 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_5e631420-75c9-42a2-bf23-74f35d399f

06

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935018 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 4 (PC R+1)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-37866 EN DATE DU 24/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

#### Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-47531 Echantillon ITGA : IT071605-37866 Reçu au laboratoire le : 02/05/2016

MesureAmianteAT\_5ce7249c-ec60-4b0b-a7c1-558612d45c

8d

#### Réf. Client:

Commande	002HD000935
Dossier client	_0030400001_ PAUL BIGEON - 53230 COSSE LE VIVIEN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000935023 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 5 (PC R+2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

## **Préparation:**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## **Technique Analytique:**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac	META le 23/05/2016	Amiante non détecté		1

